



**HAL**  
open science

## Concepts et langages

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Concepts et langages. 2018, Université Paris-Sorbonne.  
hceres-02029877

**HAL Id: hceres-02029877**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029877>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 433  
Concepts et langages

ÉTABLISSEMENT  
Sorbonne Université

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Noémie Robidas, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Noémie ROBIDAS, Institut supérieur des arts de Toulouse

**Experts :**  
M. Yves ABRIOUX, Emérite de l'Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis  
M. Eric CASTAGNE Université de Reims Champagne-Ardenne  
M. Michel DURAMPART, Université de Toulon  
M. Jean-Raymond FANLO, Aix-Marseille Université  
Mme Delphine KLEIN, Lycée Honoré d'Urfé, Saint Etienne

**Conseillère scientifique représentante du Hcéres :**

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FÉVRIER 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Concepts et langages* (ED n° 433) est unique au plan national en terme de configuration. Elle rassemble en son sein trois écoles antérieurement autonomes : la philosophie et la sociologie ; les sciences du langage (incluant à côté de la linguistique, le domaine de l'information-communication) et la musicologie. Ainsi, l'interdisciplinarité est garantie avec des complémentarités disciplinaires et des proximités entre chaque équipe membre. L'école fédère des recherches de haut niveau dans des champs très divers, se revendiquant comme véritable structure interdisciplinaire. Elle s'appuie sur un total de neuf unités de recherche (UR) dont une à quatre d'entre elles par composante. Il s'agit de trois unités mixtes de recherche (UMR), d'une Formation de recherche en évolution (FRE-CNRS) et de trois équipes d'accueil (EA.). Cette école est également partenaire de l'UMR 7107 (LACITO - Langues et civilisations à tradition orale) dont l'établissement de tutelle est l'Université Sorbonne Nouvelle et de l'EA 4080 (Mondes anciens et médiévaux) qui relève d'une autre ED de l'établissement.

Les 429 doctorants inscrits dans cette école sont encadrés par 101 professeurs des universités, directeurs de recherche et maîtres de conférences titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Les doctorants sont répartis de façon à peu près équilibrée dans les cinq composantes, à l'exception des sciences de l'information et de la communication ainsi que de la sociologie qui comptent moins d'inscrits :

- Philosophie : 139 inscrits ;
- Sciences du langage : 116 inscrits ;
- Musicologie : 103 inscrits ;
- Sciences de l'information et de la communication : 47 inscrits ;
- Sociologie : 24 inscrits.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

##### • **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Dans le contexte mouvant dû à la structuration récente de Sorbonne Université, l'ED *Concepts et langages* jouit d'un adossement scientifique important fédérant directement neuf UR. La nature interdisciplinaire de l'ED rend toutefois difficile une politique scientifique d'ensemble. Cette politique se rapporte aux axes retenus par les différentes équipes de l'ED.

L'attractivité internationale de l'ED est notable, avec un nombre important de doctorants étrangers qui représentent plus de 60 % des effectifs, avec une forte proportion en provenance d'Europe (environ 30 %) et d'Asie (environ 20 %). Cette attractivité se manifeste également par la grande mobilité de ses directeurs de recherche et le nombre appréciable de thèses en cotutelles (64) mises en place avec de nombreux pays partenaires. L'ED ne signale pas ses actions propres pour établir des partenariats avec des réseaux ou écoles doctorales étrangères, mais elle s'implique activement dans le soutien à la mobilité de ses doctorants, ainsi que dans les manifestations portées par les équipes membres de l'école.

Le Conseil de l'ED ne respecte pas l'arrêté du 25 mai 2016 en termes de nombre de membres (28) et de répartition entre représentants de l'établissement et autres catégories. Le Conseil assume des charges décisionnelles importantes sur le parcours doctoral, mais qui exclut le suivi des inscriptions. De plus, il n'est pas fait mention d'un règlement intérieur.

L'ED *Concepts et langages* dispose de moyens humains conséquents (trois postes de soutien administratif, dont un contractuel) dont les fonctions sont clairement établies. Elle bénéficie aussi de 197 m<sup>2</sup> de

locaux dont environ 80 m<sup>2</sup> dédiés spécifiquement aux bureaux de l'ED et d'une salle de réunion partagée dans la Maison de la Recherche. On regrette l'absence de locaux spécifiques pour les doctorants, qui n'ont jamais été livrés – un constat déjà établi lors de la précédente évaluation. Les moyens financiers accusent une baisse depuis 2012, avec un budget passé de 58936 € en 2012 à 55181€ en 2017, ce qui est inquiétant puisque la régression est marquée depuis plusieurs années et avait déjà été constatée lors de l'évaluation précédente.

Cette école doctorale s'appuie sur des moyens de communication variés. Son site web a été modernisé et présente les informations utiles aux doctorants (veille informative assurée par un personnel administratif ; informations sur le devenir professionnel des docteurs), auxquelles il est prévu d'ajouter des outils intéressants (CV-thèque, page personnelle). Une demi-journée de réunion de rentrée annuelle est organisée pour accueillir et informer les nouveaux inscrits. L'ED édite en outre une brochure et dispose de différentes listes de diffusion informatisées. Il n'est pas précisé si un moyen de communication est mis à la disposition des représentants des doctorants, mais la communication au sein de l'ED est jugée efficace par ces derniers.

On peut déplorer la faiblesse du nombre de contrats doctoraux dont dispose l'ED (en général 10 à 12 contrats par an à partager entre les cinq composantes). Heureusement, son attractivité lui permet d'obtenir un nombre important de financements extérieurs (contrats de l'Ecole normale supérieure (ENS), Région, Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), bourses étrangères, etc.). L'aide à la constitution des dossiers qu'elle propose doit certainement y contribuer. Néanmoins, la proportion des financements hors normaliens (30-36 contrats sur 429 doctorants, soit moins de 8%) reste faible vis-à-vis du nombre important de doctorants inscrits. Même si la procédure adoptée pour l'attribution des contrats semble rigoureuse et favoriser l'équité entre composantes, on déplore l'absence de Procès-verbal ou de compte-rendu sur l'octroi des contrats doctoraux diffusé aux représentants des doctorants ou aux doctorants en général.

Aucun rôle ne paraît être attribué aux UR partenaires de l'ED dans le processus de recrutement, qui implique la direction de l'école, le collège doctoral et la Commission de la recherche, avant la validation des dossiers par la Présidence. Si les équivalences étrangères sont contrôlées, aucune mention n'est faite d'un niveau d'expression française exigible. De même, les ressources des doctorants ne sont pas examinées et il n'existe pas de seuil de financement ce qui explique qu'il y ait des situations de grande précarité parmi les doctorants.

## • Encadrement et formation des doctorants

Les 101 HDR, encadrent en moyenne cinq doctorants, avec des chiffres oscillant entre 0 et 16 thèses encadrées. IL existe donc quelques cas de sur-encadrement puisque le Conseil de l'ED a voté un maximum de 10 doctorants par direction de thèse. La durée moyenne des thèses est de 5,03 ans contre 6,77 ans durant la période précédente, évolution qui est à souligner positivement. Néanmoins, l'ambitus demeure très large : de 2 à 13 ans pour réaliser le travail. Ces différences seront sans doute atténuées dans les prochaines années en fonction des nouvelles normes imposées par l'arrêté du 25 mai 2016.

Le dossier fourni n'apporte pas de données tangibles sur les abandons en cours de thèse, ceux à qui l'on refuse une réinscription mais également ceux qui ne complètent pas leur parcours pour des raisons personnelles. En revanche, plusieurs dispositifs d'encadrement ont été mis en place afin de mieux accompagner les doctorants dans leur parcours : mini-soutenance à mi-parcours (depuis 2010-2011), comité de suivi pour identifier d'éventuels problèmes, séminaires doctoraux, formations transversales. Cette politique de formation renforcée a été évaluée par l'équipe encadrante et les doctorants, qui ont salué cet effort tout en remettant en question l'utilité de certains cours. Ce dispositif n'est donc pas encore complètement stabilisé.

L'offre de formation coordonnée par l'école doctorale *Concepts et langages* comprend plusieurs dispositifs : des séminaires doctoraux disciplinaires visant également l'ouverture à l'interdisciplinarité (environ 32-40h par an ; les doctorants sont notamment invités à suivre un cours dans une autre discipline que la leur) ; des formations méthodologiques pour la rédaction du manuscrit de thèse ; de nombreuses rencontres, séminaires, *workshops*, journées d'études et colloques organisées par les UR. De plus, l'offre comprend un dispositif de colloque interdisciplinaire propre à l'ED qui favorise la diffusion des travaux de doctorants qui ne participent pas à des colloques externes, et qui favorise également le dialogue entre les domaines de spécialisation.

Un plan individuel de formation (précédemment « fiche d'étude ») a été établi et rendu obligatoire pour chaque doctorant. Il intègre, en plus des cours doctoraux, les séminaires de recherche suivis régulièrement et des enseignements disciplinaires spécifiques imposés par le sujet de recherche. Les formations transversales sont offertes en grande partie par l'Institut de Formation Doctorale de Sorbonne Université. Cependant, les doctorants auditionnés par le comité Hcéres ne semblent pas bien connaître les modalités de la formation ; l'ED ne pratique pas de politique volontariste d'incitation à la formation et n'a pas mis en place d'information spécifique quant à l'obligation de formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, qu'aucun doctorant auditionné n'a suivie.

La création des comités de suivi individuel imposé par le nouvel arrêté a fourni un cadre institutionnel qui manquait jusqu'alors. L'ED *Concepts et langages* avait toutefois préalablement mis en œuvre une politique de refus des inscriptions dérogatoires qu'elle jugeait abusives et avait institué une mini-soutenance à mi-parcours, ce qui s'avère être une initiative intéressante propre à l'ED pour prévenir des difficultés de parcours. Toutefois, aucune information n'est donnée sur les critères présidant aux refus de réinscription. Le principe selon lequel les membres des comités de suivi sont choisis d'un commun accord avec le doctorant et parfois le directeur (sans obligation de ce côté), semble répondre au besoin d'accompagnement individualisé recherché. Un entretien annuel est prévu, un procès-verbal est rédigé, et l'avis du comité est nécessaire pour la réinscription et les dérogations. Cependant, il est à noter qu'aucune procédure n'a été prévue pour d'éventuelles résolutions de conflits qui pourraient avoir lieu notamment avec le directeur de thèse.

L'aide de l'ED à la mobilité courte de ses doctorants, à leur participation à des colloques ou à des publications, est conséquente et toujours conditionnée à leur participation/implication effective. Un soutien financier direct est apporté aux manifestations internationales comme les journées des doctorants internationales, sans oublier les manifestations plus locales comme les journées doctorales interdisciplinaires de l'ED créées pour permettre la diffusion des travaux de ses doctorants. À noter qu'un service de correction et traduction français-anglais est à la disposition des doctorants pour tout texte, article qu'ils rédigent ; cela peut influencer positivement la visibilité des travaux à l'international. Il faut signaler qu'en dépit de l'excellent réseau et des nombreux partenaires de l'ED, sa direction n'encourage ni même n'envisage les mobilités moyennes ou longues. Les raisons invoquées sont l'absence de réciprocité, le nombre important de doctorants étrangers entrants alors que le nombre de sortants est faible.

Malgré l'écoute attentive de la direction et notamment de la gestionnaire de l'ED dont ont témoigné les doctorants auditionnés par le comité Hcéres, on dénote une absence de cohésion et de sentiment d'appartenance de ces doctorants pour leur ED. Plusieurs paramètres peuvent sans doute expliquer la situation, dont le nombre important de doctorants et de disciplines présentes au sein de l'ED, ainsi que l'absence de lieu pour se rencontrer. Cela ne favorise pas l'implication des doctorants dans la vie et le fonctionnement de leur ED, qui s'identifient davantage à leur laboratoire respectif.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

La valorisation des recherches doctorales et l'insertion professionnelle des docteurs semblent être une réelle préoccupation pour l'ED *Concepts et langages*. Afin de valoriser les travaux de ses doctorants et leur rayonnement, l'ED soutient notamment les projets de publication de ses jeunes docteurs. Une offre de formation vise à contribuer à cette valorisation et à l'insertion professionnelle. En effet, une série d'ateliers sont offerts sur les points suivants : préparation et mise à jour régulière du CV, réponses à appel à communication, constitution de dossiers de candidature et rédaction de lettres de motivation, préparation des auditions ou des entretiens de recrutement.

L'ED s'appuie sur l'expertise de l'Observatoire de l'Insertion professionnelle et des Parcours (OIPP) de Paris-Sorbonne, qui a pour mission de suivre le parcours des doctorants, ainsi que leur insertion professionnelle. Après trois ans, seulement 10 % des docteurs ont un emploi titulaire dans l'enseignement supérieur, et seuls 2 à 3 % des diplômés décrochent un poste de chercheur dans le secteur privé, ce qui est assez peu. On peut estimer à 30 % le taux de répondants, qui après trois à cinq ans, sont en attente d'un poste d'enseignant-chercheur et occupent de façon transitoire des postes/contrats autres dans le secteur public : 14 % ont un contrat post-doctoral en France ou à l'étranger, 12 % sont en poste dans le secondaire en qualité de titulaire, 6,5% sont professeurs titulaires en classe préparatoire ou détachés dans le supérieur (PRAG). Toutefois, beaucoup sont contractuels et enseignent au niveau secondaire sans être agrégés ou certifiés. Seulement 1,6 % des docteurs sont en recherche d'emploi après trois ans, mais la part des emplois précaires reste très

importante. De plus, l'analyse fine des résultats préliminaires de l'étude complémentaire menée par l'ED intitulée «courte enquête» laisse percevoir de réelles prises de conscience quant aux dispositifs à faire évoluer tant dans le suivi de carrière que dans sa préparation.

En somme, la poursuite de carrière professionnelle des docteurs est suivie avec sérieux. Le taux d'insertion des docteurs est assez satisfaisant dans l'absolu mais il est à noter qu'un nombre non négligeable de diplômés travailleront finalement en dehors du secteur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche. Cette réalité devrait être prise en compte davantage dans l'organisation de la formation, ce que souligne la propre autoévaluation de l'ED.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'existence d'une procédure formelle d'autoévaluation tant de la part de l'ED que de l'établissement n'a pas pu être confirmée à la lecture du bilan fourni. Néanmoins, suite à la dernière évaluation de l'AERES, un effort considérable semble avoir été fourni en ce qui concerne le domaine de la formation doctorale et celui de la préparation à la formation professionnelle. À cet effet, en plus de systématiser la mini-soutenance à mi-parcours qui avait été mise en place en 2010-2011, une offre plus conséquente de cours doctoraux et de formation transversale a été mise en place, ce qui représente un volant d'heures important (46h en 1<sup>e</sup> année, 40h en 2<sup>e</sup> année, 8h en 3<sup>e</sup> année). Cette politique d'encadrement renforcée a été évaluée à l'interne dès sa mise en place. Les retours étant mitigés, des remédiations ont dû être apportées au dispositif qui était globalement jugé trop lourd en termes d'heures, avec des cours dont l'utilité n'était pas toujours prégnante. Aucune information n'est fournie quant au taux de participation des doctorants à ces cours.

Le projet proposé par l'ED semble pertinent et réalisable. Il vise des améliorations tant en termes d'encadrement que de formation des doctorants et de suivi du parcours professionnel des docteurs. Il s'articule autour de trois axes : la recherche de l'excellence et la qualité des thèses soutenues ; l'amélioration du suivi de l'offre d'encadrement ; l'amélioration de l'insertion des docteurs dans le secteur académique et dans tout autre secteur.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale *Concepts et langages* est globalement bien gérée et jouit d'un positionnement enviable au plan national tant par le nombre de doctorants qui s'y sont inscrits, que par la notoriété des HDR qui en encadrent les travaux. Soucieux tant du bon déroulement de la préparation de la thèse que de la poursuite de carrière professionnelle de ses docteurs, l'école a mis en place des dispositifs adéquats pour favoriser leur succès et valoriser leurs travaux. Néanmoins, sans doute à cause du nombre considérable de composantes de cette ED, on perçoit très peu de sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED. Outre le séminaire doctoral annuel, aucun dispositif ni lieu n'est prévu pour que les doctorants puissent se rencontrer. Ainsi, ce lien d'appartenance est davantage marqué dans le rapport à leur laboratoire disciplinaire d'attache.

### • Points forts

- Un excellent adossement scientifique pluridisciplinaire.
- Une bonne attractivité internationale.
- Un bon suivi du parcours du doctorant (comités de suivi, mini-soutenances).
- Une prise de conscience des enjeux de la poursuite de carrière professionnelle des docteurs, suivie d'effets (enquête complémentaire).
- Un soutien administratif et financier des doctorants satisfaisant (mobilité, service de relecture et correction, etc.)
- Une offre de cours pertinente et adaptée comprenant des séminaires doctoraux.



## • Points faibles

- Une absence de sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED.
- Un manque de soutien matériel et financier de l'établissement (absence de locaux dédiés aux doctorants, budget insuffisant au vu du nombre de doctorants inscrits).
- Un taux d'encadrement inégal selon les composantes et encore trop élevé dans certains cas.
- Un manque d'exploitation du potentiel international (mobilité sortante faible).
- Des imprécisions ou l'absence de certains indicateurs nécessaires au pilotage (abandons, flux sortants internationaux).
- Une absence de formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.

## RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes.

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Afin de compenser la forte attractivité des UR (principe de subsidiarité) qui engendre un faible sentiment d'appartenance à l'ED et un sentiment d'isolement chez certains doctorants, plusieurs dispositifs simples pourraient être mis en place : parrainage (mise en place de binômes ; un doctorant étranger/un doctorant français), réunion de rentrée annuelle commune à toutes les composantes, offre de cours réservée à l'ED surtout en début de parcours, etc. Un effort pourrait également être fourni pour rendre l'offre de formation plus visible, lisible et accessible à tous les doctorants.

Afin d'offrir un contexte d'encadrement équitable à tous les doctorants, il sera important de rester attentif au nombre de doctorants confiés aux directeurs de recherche.

Les instances de gouvernance de l'ED devraient être mises en conformité complète avec l'arrêté de mai 2016.

L'étude des conditions des ressources des doctorants, notamment étrangers dont la proportion est élevée, est un aspect à prendre en compte afin de s'assurer que les doctorants évoluent avec des conditions de vie acceptables. On rappellera ici les termes de l'arrêté de 2016 qui indique que « L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. » Il stipule encore que « Lors de l'inscription annuelle en doctorat, le directeur de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation de la thèse. »

La lisibilité de l'offre de formation est un point perfectible. Il serait souhaitable de collecter des données chiffrées quant à la pertinence des cours offerts mais aussi quant au taux de participation des doctorants à ces formations. Le suivi systématique de cours méthodologiques spécifiques pourrait sans doute épargner des difficultés aux doctorants, notamment étrangers, dans l'élaboration de leur thèse.

La politique de l'ED à propos des comités de suivi individuel devrait être confortée afin d'une part de clarifier le rôle de ces comités (suivi scientifique/contenus, accompagnement humain) et de prévoir des modalités de résolution de conflit.

Enfin, afin d'être au plus proche des besoins de ses doctorants, l'ED devrait non seulement continuer à améliorer les dispositifs d'encadrement et de cours offerts, mais également trouver comment valoriser encore davantage les thèses qui sont soutenues. De même, il serait appréciable qu'un service d'encadrement de l'insertion professionnelle soit mis en place. Les doctorants devraient pouvoir prendre conscience de leur spécialisation certes, mais également de leurs compétences acquises et transférables dans des métiers connexes. Cela va d'ailleurs de pair avec les axes proposés dans le projet du prochain quinquennat.

## A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Il est recommandé à Sorbonne Université de clarifier et de formaliser les transformations structurelles dans l'organisation de la recherche comme de la formation à la recherche, consécutives à la fusion des universités Paris-Sorbonne et Pierre et Marie Curie, afin de fournir à ses doctorants comme à ses directeurs de recherches le cadre institutionnel stable et cohérent qui leur est indispensable.

Il serait urgent que la nouvelle Sorbonne Université mette à la disposition des doctorants de l'ED Concepts et langages des locaux propres dédiés au travail collaboratif.

Il serait important que l'établissement apporte des solutions quant aux dispositifs de financement des doctorants afin de pallier la forte disproportion entre le nombre de contrats doctoraux accordés respectivement aux sciences dites exactes et aux sciences humaines et sociales.

Il serait souhaitable de travailler de concert avec les ED afin de rendre l'offre de formation plus lisible, pertinente, accessible et plus adaptée aux besoins des doctorants en sciences humaines. Une concertation auprès des doctorants pour faire évoluer cette offre serait la bienvenue.

L'établissement pourrait mettre en place un guichet dédié à l'accueil et à l'information des doctorants étrangers, en matière de vie universitaire, sociale et économique, afin d'assurer aux intéressés la plénitude des moyens nécessaires au bon déroulement de leurs travaux de recherche et à la préparation de leur thèse, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.

Sorbonne Université devrait prendre en main la refonte de la maquette des sites web de ses écoles doctorales, afin de leur permettre de mettre davantage en valeur et rendre plus accessibles les contenus.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Institut de Formation Doctorale  
0144274293

21 rue de l'école de médecine  
Boîte courrier 1517  
muriel.umbhauer@sorbonne-  
universite.fr

[sorbonne-universite.fr](http://sorbonne-universite.fr)

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur  
Département d'évaluation des formations  
HCERES  
2, rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Paris, le 09 juillet 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES, ED 433 - Concepts et langages

Monsieur le Directeur,

Sorbonne Université remercie le comité de visite du travail effectué et de la qualité des échanges. Elle constate avec satisfaction que le comité reconnaît la richesse et la qualité de l'adossement scientifique de cette École Doctorale qui contribuent à son rayonnement national et international.

Sorbonne Université prend bonne note des points à améliorer. Elle sera attentive à faire évoluer l'offre de formation proposée par le collège doctoral afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des doctorants. Dans la mesure de ses moyens, elle mettra à disposition des locaux dédiés pour les doctorants et permettant le travail collaboratif. Il est également prévu qu'une Charte du Doctorat renouvelée soit mise en application en 2019.

**Jean Chambaz**

Président

